

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION: SOUDEUR QUALIFIE SUR TUBES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION

<p>CODE : 27 70 41 U22 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 205 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 14 août 2002
sur avis conforme de la Commission de concertation

EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION : SOUDEUR QUALIFIE SUR TUBES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE QUALIFICATION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation doit permettre de vérifier si l'étudiant a intégré l'ensemble des capacités terminales de chacune des unités déterminantes de la section : « Soudeur qualifié sur tubes ».

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 40 périodes

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée

Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes - par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section : « Soudeur qualifié sur tubes »	CT	I	2
	PP	O	2
Epreuve intégrée de la section : « Soudeur qualifié sur tubes »	CT	I	4
	PP	O	32
Total des périodes			40

4. PROGRAMME

4.1. Etudiant

A partir du plan complet de l'assemblage à réaliser, comprenant les symboles des soudures et les modes opératoires, dans le respect des critères de qualité (précisés dans chaque unité de formation) et des règles du Code du Bien - être au Travail, l'étudiant sera capable :

- ◆ de souder par le procédé T.I.G. (141) et à l'arc avec électrode enrobée (111) sur acier du groupe W01 :
 - ◆ deux tubes bout à bout de 114 mm de diamètre extérieur et de 8 mm d'épaisseur, en position H-L045,
 - ◆ deux tubes bout à bout de 168 mm de diamètre extérieur et de 12,5 mm d'épaisseur, en position H-L045 ;
- ◆ de souder par le procédé T.I.G. (141) sur acier inoxydable W11 :
 - ◆ deux tubes bout à bout de 60 mm de diamètre extérieur et de 5,5 mm d'épaisseur, en position H-L045,
 - ◆ deux tubes bout à bout de 114 mm de diamètre extérieur et de 6 à 8 mm d'épaisseur, en position H-L045 ;
- ◆ d'expliquer et de justifier les aspects techniques et technologiques du DMOS des éprouvettes réalisées.

4.2. Chargé de cours

La préparation de l'épreuve intégrée se fera sous la conduite d'un chargé de cours.

Il sera chargé :

- ◆ d'expliquer le rôle de l'épreuve intégrée ;
- ◆ de présenter, par écrit, les travaux à réaliser ;
- ◆ de donner la documentation technique et des conseils concernant l'orientation du travail ;
- ◆ de vérifier régulièrement le bon déroulement du travail.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, au départ de plans complets et du DMOS spécifiant chacun des travaux tels qu'indiqués au point 4.1., de les réaliser en respectant :

- ◆ le temps alloué,
- ◆ la procédure prévue,
- ◆ les critères de qualité,

- ◆ les règles du Code du Bien-être au Travail.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la rapidité d'exécution,
- ◆ la qualité de la réalisation,
- ◆ le degré d'autonomie,
- ◆ la maîtrise des connaissances technologiques.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert pouvant justifier d'une expérience professionnelle de 6 ans dans le domaine visé.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Néant.